

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUIN 2025

NOMBRE :

De conseiller en exercice	28
De présents	24
De votants	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

OBJET:

Approbation des tarifs du
service Jeunesse du 1er
septembre 2025 au 31 août
2026 pour les activités
périscolaires, les accueils de
loisirs,

DELIBERATION:

Publiée le 4 juillet 2025

Rendue exécutoire le 4 juillet 2025

Adressée au contrôle de légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 4 juillet
2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 juin,
Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni à 19 heures 30,
après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace
Agoralys, 120 rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance
plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, PANIEZ Laetitia, BEZIRARD Alban, PACCEU Karine,
LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoit, PREUDHOMME Annie,
PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, HOUZET Lionel, CLOUET Valérie,
DUBURCQ Jean-Pierre, BOULINGUEZ Jacky, ZAGULA Marie-Claude, BOCKAERT
Christine, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline,
LARD Vanessa, DUGRAIN Thomas, GRATIEN Alizée ;

Etaient excusés avec procuration, absents :

Monsieur Michael LEROY, procuration donnée à M. Lionel HOUZET,
Monsieur Vincent DOUCHET, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,
Monsieur François BIERVLIET, procuration donnée à M. Ludovic HENZE,
Me Marie-Maud CAMPHYN,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à
l'article L.2121-5 du CGTC ;

Considérant les tarifs pratiqués au sein du service « jeunesse » pour
les activités périscolaires, les accueils de loisirs (espace éducatif et
pause méridienne, mercredis récréatifs, accueils de loisirs, séjours
découvertes, repas, transport, participations municipales) à compter
du 1er septembre de chaque année.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les tarifs du service
« jeunesse » applicables du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026,
selon le tableau ci-annexé (rectifié).

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie ;

Le : 4 juillet 2025

Et que la convocation du Conseil avait
été faite

Le : 4 juin 2025

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS



Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN

Adopté Pour Ampliation
Le Maire

